



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des élections et des libertés publiques
Affaire suivie par : Mme HO
Tél : 01.40.97.23.69
Courriel : jerome.bouveret@hauts-de-seine.gouv.fr

Nanterre, le 29 MAI 2013

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté préfectoral DRE/BELP/FD/AGP 2013/03 du 24 mai 2013 autorisant le fonds de dotation Deuxmains + Humain à faire appel à la générosité publique.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous rappelle que votre fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de bureau

Jérôme BOUVERET